

Kouadio ASKA

VŒUX ET PRATIQUES D'ORIENTATION

L'EXEMPLE DE L'ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME EN CÔTE D'IVOIRE

Résumé : Les théories de l'orientation confèrent au choix une importance fondamentale. Pourtant, les choix opérés par les élèves et leurs parents ne sont souvent pas respectés dans les pratiques d'orientation. L'analyse de cet état de fait s'appuie sur la pratique d'orientation en fin de troisième, notamment vers l'enseignement technique et professionnel, en Côte d'Ivoire. Elle montre, entre autres, que le déséquilibre entre la demande globale d'orientation et l'offre de formation rend parfois dérisoire le choix exprimé par les élèves. Elle suggère d'autres approches susceptibles d'atténuer les contradictions du système d'orientation.

Mots-clefs : Vœu, orientation, éducation des choix, pratique dirigiste, libre-arbitre.

I- INTRODUCTION — NATURE DU PROBLÈME

La littérature sur l'orientation scolaire et professionnelle, confère au choix une importance fondamentale¹. La plupart des auteurs font observer à ce propos que chaque fois que se pose la question de choix, soit choix entre la poursuite des études ou l'apprentissage d'un métier, soit choix entre les divers types possibles d'études, c'est bien déjà d'orientation qu'il s'agit. Et quelle que soit la conjoncture dans

¹- Voir :

NAVILLE (P), *Théorie de l'orientation*, Paris, Gallimard, 1972, 2e édition.

LARCEBEAU (S), « Intérêts, valeurs et choix professionnels », *L'O.S.P.*, 1983, 12, pp. 215-242.

BENEDETTO (P), « Intérêts, maturité vocationnelle et choix des études », *L'O.S.P.*, 1987, 16, 3, pp. 193-206.

BASTIN (G.), *Bien choisir sa profession vers une psychopédagogie de la maturation professionnelle*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1992.

ROMILLY de (J.), *Lettre aux parents sur les choix scolaires*, Paris, De Fallois, 1994.

laquelle l'élève se trouve alors placé, c'est bien toujours son avenir qui est en jeu. C'est pourquoi, affirment-ils, « à mesure que l'élève approchera du terme de sa scolarité, cette orientation doit lui faire prendre conscience des possibilités d'une insertion socioprofessionnelle qui convient au mieux à ses aptitudes et à ses intérêts ».

Ainsi conçue et de façon générale, l'orientation est d'abord une tâche pédagogique, puis sociale. Elle est une tâche pédagogique parce qu'elle consiste à guider l'élève dans le choix des branches d'enseignement. Elle est également une tâche sociale parce qu'elle est destinée à guider les individus dans le choix de la profession de telle manière qu'ils soient capables de l'exercer et qu'ils s'en trouvent satisfaits ; en assurant aussi par la répartition de ces choix la satisfaction des besoins professionnels de la collectivité. Aussi l'orientation, en particulier l'orientation scolaire, consiste-t-elle à résoudre le problème du choix des études ou des filières d'enseignement qui s'offrent aux élèves à un certain âge, de manière à leur faire embrasser les études qui conviennent le mieux à leurs intérêts, à leurs capacités.

En définitive, nous disons avec Mialaret que « l'orientation scolaire, c'est le choix d'une filière de formation. »²

De façon plus spécifique, les pratiques d'orientation en Côte d'Ivoire accordent aux vœux exprimés par les élèves une place importante ; mais en même temps les autorités éducatives soumettent ces vœux à une appréciation en fonction d'autres critères. L'exposé du principe de la Procédure d'Orientation Scolaire est explicite : « les élèves des classes de 3e des établissements d'enseignement secondaire publics comme privés autorisés sont orientés par décision du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de la Commission Technique d'Orientation (CTO)³ qui examine les vœux de chaque élève pour les différentes filières d'études proposées en fonction »⁴ :

- De la moyenne d'orientation calculée à partir des moyennes de classe pondérées par les notes obtenues à l'examen du Brevet d'Étude du Premier Cycle (BEPC) dans les matières de base reconnues déter-

²- MIALARET (G) (Dir), *Vocabulaire de l'Éducation*, Paris, PUF, 1979.

³- La CTO est composée de Directeurs Centraux du Ministère de l'Éducation Nationale, de Directeurs Régionaux du dit ministère, de chefs d'établissements, d'enseignants et de conseillers d'orientation nommés par le ministre de l'Éducation Nationale. Le Directeur Central de l'Orientation en est le Président.

⁴- Arrêté n° 082 MEN/MRSEPT du 1er août 1991.

minantes, que sont : la *composition française*, les *mathématiques*, les *sciences physiques*, *l'anglais*. Le total pondéré par matière de base est la somme de la moyenne annuelle de classe et de la note obtenue au BEPC pour chacune de ces matières. La moyenne d'orientation est donc la somme des quatre notes pondérées, affectées de leur coefficient⁵.

- De l'appréciation motivée du conseil de classe sur les aptitudes et les chances de réussite de l'élève.

- De la régularité dans la scolarité : avoir terminé une classe de 3e (avec ou sans le BEPC), et ne pas avoir redoublé plus de deux classes dans le premier cycle.

- De l'âge de l'élève qui ne doit pas excéder 21 ans au 31 décembre de l'année en cours.

- De la capacité des structures d'accueil et des besoins exprimés.

A ces critères généraux s'ajoutent des critères spécifiques⁶. Seuls les élèves qui répondent à ces critères spécifiques peuvent bénéficier d'une orientation conforme ou non conforme à leurs vœux.

Ces dispositions institutionnelles nous amènent à cette interrogation : le déséquilibre entre la demande globale d'orientation et les places offertes par les structures d'accueil ne rend-il pas dérisoires les vœux exprimés par les élèves et leurs parents ? C'est autour de cette question que va se construire notre étude qui pose le problème de l'adéquation entre les vœux des élèves et les décisions d'orientation, dans la pratique institutionnelle de l'orientation scolaire opérée par la CTO.

Ce problème mérite d'être posé car le vœu est un indicateur de choix dont l'importance est souvent mise en exergue dans les théories de l'orientation scolaire. Il devient alors intéressant d'analyser et d'approcher cette réalité scientifique à travers les pratiques en vigueur.

En d'autres termes, c'est par rapport à l'inadéquation entre l'offre et la demande de formation qu'il devient possible de lire ou d'interpréter la notion de vœu en orientation scolaire. Ce qui nous

⁵- En annexe, un exemple de calcul de la moyenne d'orientation.

⁶- En annexe, le tableau des critères spécifiques d'orientation en fin de premier cycle (filères d'enseignement technique).

conduit à l'hypothèse de travail suivante : « l'inadéquation entre les vœux des élèves et les décisions institutionnelles d'orientation scolaire peut être due au rapport entre l'offre et la demande de formation ». Dans cette perspective, notre objectif se situe d'abord dans le cadre de l'amélioration des connaissances, puis d'éclairage et d'amélioration des pratiques d'orientation.

II- MÉTHODOLOGIE

Pour rendre opérationnelle notre hypothèse, nous nous sommes attaché à une situation. Nous avons choisi de limiter cette réflexion à la seule pratique de l'orientation en fin de classe de 3^e de l'enseignement secondaire, notamment l'orientation vers l'enseignement technique. Pour y arriver, nous nous sommes appuyé sur un ensemble de matériaux discursifs centrés sur les textes réglementant la pratique de l'orientation en fin de classe de 3^e, les rapports d'études, les documents de conduite des opérations d'orientation (fondamentalement les fiches individuelles d'orientation). Le corpus obtenu est soumis à deux modes d'exploitation complémentaires. L'analyse qualitative et l'analyse quantitative axées elles-mêmes sur l'analyse de contenu classique des documents et des données quantifiées.

Les données quantifiées ont été obtenues à partir d'un travail de tri de fiches d'élèves de 3^e candidats à l'orientation, dont les vœux ont porté sur les filières de l'enseignement technique. Pour ce faire, la collaboration des Centres Régionaux d'Information et d'Orientation (CRIO) a été sollicitée. Le tri a comporté trois phases :

- La première phase a consisté à faire sortir des fiches d'orientation des trois dernières années, 1991, 1992, 1993 (période retenue pour cette étude), celles qui sont relatives aux élèves ayant marqué un intérêt pour l'enseignement technique en portant leurs deux premiers vœux définitifs (trois vœux autorisés par la CTO) sur cet ordre d'enseignement.

- La deuxième phase a consisté à cocher la filière choisie par l'élève à l'intérieur de registres regroupant toutes les filières, longues et courtes de l'enseignement technique, retenues par la CTO. L'élève dont les deux premiers vœux ont porté sur deux filières différentes de l'enseignement technique est enregistré une seule fois dans la filière

VŒUX ET PRATIQUES D'ORIENTATION EN CÔTE D'IVOIRE

correspondant à son premier vœu à cause de l'ordre de préférence dans laquelle sont classés les vœux. Ce qui nous renvoie à un tableau de tri confectionné pour la circonstance se présentant comme suit

Registres	Enseignement tech. long					Enseignement tech. court. : BEP			
Filière ⁷	T1	T2	T3	G1	G2	Secr.	Compta.	Elect.	Méca.
Total									

Tableau de tri n° 1

Au total, neuf filières d'orientation vers l'enseignement technique sont proposées aux élèves de classe de 3^e dont cinq filières pour l'enseignement technique long conduisant aux baccalauréats⁸, et quatre filières d'enseignement technique court conduisant aux brevets d'études professionnelles (BEP).

- La troisième et dernière phase a consisté en un regroupement selon les types de filières. Ainsi on a dénombré les vœux destinés aux filières de type industriel et ceux pour les filières de type tertiaire. Ce qui a donné le tableau de tri suivant :

Registres	Enseignement tech. long					Enseignement tech. court. : BEP			
Type	Industriel			Tertiaire		Industriel		Tertiaire	
Filières	T1	T2	T3	G1	G2	Elect.	Méca.	Secr.	Compta.
Total									

Tableau de tri n° 2

III- RÉSULTATS

L'exploitation de la moitié des fiches d'orientation par an (1991, 1992, 1993) dans les dix CRIO a donné les résultats suivants :

III-1 Résultats globaux

- En 1991, sur un total de 16 250 fiches traitées, 10 077 élèves avaient émis le vœu à partir d'informations reçues soit des conseillers

⁷ — Ci-après, les dénominations exactes de T1, T2, T3, etc.

⁸- T1 (Baccalauréats E et F construction mécanique, électrotechnique et électronique), T2 (Baccalauréat F génie civil), T3 (Baccalauréat F sciences biologiques (biochimie), G1 (Baccalauréat technique administrative et secrétariat), G2 (Baccalauréat technique quantitative de gestion et comptabilité)

d'orientation, soit des parents ou des professeurs, d'être orientés dans une filière de l'enseignement technique, soit 62,01 % de l'ensemble des fiches traitées. Par ailleurs, l'enseignement technique court a été le plus sollicité avec 5 134 demandeurs, soit 31,59 % des voeux exprimés contre 4 943 demandeurs pour l'enseignement technique long (30,42 %).

	Enseignement technique long	Enseignement technique court	Total enseignement technique	Total fiches traitées
1991	4 943 (30,42 %)	5 134 (31,59 %)	10077 (62,01 %)	16250 (100 %)
1992	9 513 (38,01 %)	4 359 (17,42 %)	13872 (55,43 %)	25023 (100 %)
1993	12235 (41,66 %)	6 221 (21,19 %)	18 456 (62,85 %)	29364 (100 %)

Tableau 1 : Répartition globale des demandeurs d'enseignement technique

- En 1992, on observe une certaine baisse du nombre total de demandeurs d'enseignement technique : 13 872 sur un total de fiches traitées de 25 023, soit 55,43 %. Le nombre de demandeurs d'enseignement technique long a connu une hausse 9 513 (38,01 %) tandis que celui d'enseignement technique court a baissé 4 359 (17,42 %).

- En 1993, on observe une remontée du taux des demandeurs d'enseignement technique (62,85 %) soit 18 456 élèves sur un total de fiches traitées de 29 364. Parmi ces demandeurs, 41,66 % ont opté pour l'enseignement technique long (taux le plus élevé sur la période).

III-2 Résultats détaillés

- En 1991, sur un total de 10 077 « demandeurs » d'enseignement technique, 6 627 élèves ont exprimé le voeu d'être orientés vers des filières tertiaires, soit 65,76 % des demandeurs contre 3 450 (34,24 %) pour des filières industrielles. A l'intérieur des cycles 36,07 % des demandes vont à l'enseignement tertiaire de type court et 29,69 % pour le type long, soit respectivement 3 635 et 2 992 demandeurs.

VŒUX ET PRATIQUES D'ORIENTATION EN CÔTE D'IVOIRE

	Enseignement technique long		Enseignement technique court		Total enseignement technique	
	Indust.	Tert.	Indust.	Tert.	Indust.	Tert.
1991	1 951 (19,36 %)	2 992 (29,69 %)	1 499 (14,87 %)	3 635 (36,07 %)	3 450 (34,24 %)	6 627 (65,76 %)
1 992	3 631 (26,17 %)	5 882 (42,40 %)	1 445 (10,42 %)	2 914 (21 %)	5 076 (36,59 %)	8 796 (63,41 %)
1993	6 194 (33,57 %)	6 041 (32,73 %)	1 758 (09,52 %)	4 463 (24,18 %)	7 952 (43,08 %)	10504 (56,91 %)

Indust. : industriel ; Tert. : tertiaire

Tableau 2 : Répartition des « demandeurs » d'enseignement technique par cycle et par filière

- En 1992, malgré une certaine baisse du taux des « demandeurs » des filières du tertiaire court, la tendance générale s'est maintenue. En effet, sur un total de 13 862 demandeurs d'enseignement technique, 8 796 (63,41 %) ont choisi les filières tertiaires 5 076 (36,59 %) pour les filières industrielles. On note par ailleurs une baisse des demandes d'enseignement technique court de type industriel (10,42 %) et une remontée de l'enseignement technique long du même type.

- En 1993, sur un ensemble de 18 456 « demandeurs » d'enseignement technique, 10 504 élèves ont choisi l'enseignement technique de type tertiaire, soit un taux en baisse de 56,91 %. A l'intérieur des cycles, il y a un bouleversement au niveau de l'enseignement technique long. Les « demandeurs » des filières industrielles sont plus nombreux (6194, soit 33,57 %) que ceux des filières tertiaires (6041, soit 32,73 %), tandis que les demandes en direction des filières industrielles de cycle court sont tombées à leur plus bas niveau (09,52 %, soit 1 758 demandeurs).

IV- ANALYSE ET DISCUSSION

Les différents résultats révèlent d'une manière générale un engouement constant, voire progressif (1993) des élèves de 3e pour l'enseignement technique (62,01 % en 1991 ; 55,43 % en 1992 ; 62,85 % en 1993). Cela signifie que 60 % en moyenne des élèves de 3e souhaitent embrasser une filière de l'enseignement technique par le biais de

l'orientation. Dans cette tendance générale, l'intérêt des élèves pour l'enseignement technique long qui conduit au Baccalauréat E et aux baccalauréats de technicien G et F est assez net. La moyenne à ce niveau représente un taux de 36,69 % des fiches traitées.

A l'intérieur du cycle long, les filières du tertiaire (G1 et G2) restent les plus sollicitées malgré la baisse du taux des demandeurs observée en 1993. Le phénomène le plus inquiétant réside dans la décroissance exponentielle du taux des « demandeurs » d'enseignement technique court de type industriel passant de 14,87 % en 1991 à 09,52 % en 1993. Aussi, comme dans l'enseignement technique long, la préférence des élèves dans le cycle court va-t-elle au tertiaire en vue de préparer soit un BEP comptabilité, soit un BEP secrétariat.

En tout état de cause nous pouvons affirmer que les filières offertes par le système d'enseignement technique en matière d'orientation en fin de 3e sont largement demandées de nos jours par les élèves. Il y a dix ans la voie de l'enseignement technique était considérée comme celle de l'humiliation ou de la déchéance ; sentiments préparés ou entretenus pour une part non négligeable, par l'entourage familial, scolaire ou social dans lequel se développe l'enfant. En effet, en cette période, les élèves vivaient de manière plus ou moins dramatique et intense, la situation de « parent pauvre » dont souffrait traditionnellement cet ordre d'enseignement. Ils considéraient par exemple, que les métiers qui y étaient enseignés étaient ceux qui avaient le moins de prestige, qui exigeaient le moins de qualité intellectuelle, que l'on destinait aux élèves les moins « doués », etc.⁹

Aujourd'hui, les « données statistiques » sur les demandes d'orientation des élèves vers l'enseignement technique montrent que ce temps est révolu ; et que les élèves et leurs parents n'hésitent plus à choisir une filière d'enseignement technique. Aussi, la tendance à croire que l'enseignement technique ne doit être proposé que lorsque l'élève a échoué partout est-elle à reconsidérer. L'enseignement technique occupe désormais au vu de nos résultats statistiques une place de choix dans le système éducatif, même si l'évolution des choix tend à privilégier l'enseignement technique long en vue de la poursuite

⁹- ASKA (K.) *L'enseignement technique et professionnel en Côte d'Ivoire : évolution et éléments pour une pédagogie renouvelée*, thèse d'état, Lille III, 1995.

VŒUX ET PRATIQUES D'ORIENTATION EN CÔTE D'IVOIRE

d'études supérieures techniques. Il reste cependant à savoir si toutes ces demandes ont pu être satisfaites par la CTO.

IV-1 : Vœux et orientation des élèves

	Enseignement Technique long		Enseignement Technique court		Total Enseignement Technique	
	Demandeurs	Orientés	Demandeurs	Orientés	Demandeurs	Orientés
1991	4 943	431 (8,71 %)	5 134	792 (15,42 %)	10077	1 223 (12,14 %)
1992	9 513	425 (4,47 %)	4 359	979 (22,45 %)	13872	1 404 (10,12 %)
1993	12235	407 (3,32 %)	6 221	868 (13,95 %)	18456	1 275 (6,40 %)

Tableau 3 : Répartition des demandeurs et des élèves orientés vers l'enseignement technique

Ce tableau indique les écarts nets qui existent entre les nombres de « demandeurs » et ceux des orientés vers l'enseignement technique. D'une manière générale, les offres d'orientation vers cet ordre d'enseignement sont en baisse tandis que les demandes augmentent d'année en année. L'écart est plus prononcé en 1993 où sur 18 456 demandeurs, seuls 1 275 élèves ont pu accéder à l'enseignement technique.

Dans cette tendance de baisse généralisée des offres d'orientation, celle de l'enseignement technique long est la plus criante (8,71 % en 1991 ; 4,47 % en 1992 ; et 3,32 % en 1993) tandis que l'engouement des élèves pour ce cycle a été progressif (4 943 demandeurs en 1991 ; 9 513 en 1992 et 12 235 en 1993).

Comme on le voit, la majorité des « demandeurs » d'orientation vers l'enseignement technique n'ont pu trouver nécessairement place dans les filières sollicitées. Les raisons de ces déconvenues pourraient être de plusieurs ordres dont deux mériteraient d'être analysés :

- le manque de corrélation entre les vœux exprimés et les résultats scolaires ;
- l'insuffisance des places offertes qui fluctuent d'année en année.

IV-2 Le manque de corrélation entre les vœux exprimés et les résultats scolaires

Comme nous le montrions plus haut, de nombreux critères et éléments entrent en compte dans le fonctionnement de l'orientation après la classe de Troisième ; mais il n'est pas exagéré de dire que l'un des plus importants est constitué par les résultats scolaires. Ici, l'appréciation des résultats scolaires se fait à partir des moyennes de classe pondérées par les notes obtenues à l'examen du BEPC dans les matières de base reconnues déterminantes (Composition française, Mathématiques, Sciences physiques, Anglais). Le total pondéré par matière de base (moyenne annuelle + note obtenue au BEPC) permet de dégager une moyenne d'orientation individuelle. Une moyenne nationale d'orientation est par la suite définie sur instruction du Ministre de l'Éducation Nationale après examen des statistiques nationales et de l'évolution des effectifs dans les structures d'accueil. Seuls les élèves dont la moyenne d'orientation se situe dans la fourchette nationale sont soumis à une appréciation définitive d'après leurs vœux et les critères spécifiques aux filières d'orientation.

Ainsi, l'élève qui sollicite une orientation dans une filière de l'enseignement technique long de type industriel (T1, T2, T3) doit avoir des résultats d'ensemble satisfaisants, surtout dans les matières scientifiques. Les filières tertiaires G1 et G2 de l'enseignement technique long et le cycle court en général ont des critères qui s'adaptent mieux au niveau des candidats moyens. Alors d'où vient, en définitive, le fait que de nombreux prétendants aux cycles long et court se voient refusés en masse l'orientation vers cet ordre d'enseignement ?

IV-3 Vœux d'orientation et places disponibles

Si les résultats scolaires conditionnent le respect ou le non respect des vœux d'orientation des élèves, nul doute que les places offertes par le système éducatif en sont la contrainte principale. De nos jours, les infrastructures scolaires et principalement celles de l'enseignement technique, malgré leur évolution, ne peuvent pas répondre aux multiples demandes d'orientation et de formation des élèves de plus en plus nombreux. Aussi, la tendance à la baisse des taux d'orientés vers l'enseignement technique montre-t-elle que certains établissements ne sont guère en état de fonctionnement normal. Au-

tant dire que chaque année des classes ferment non pas par manque d'élèves mais faute de moyens financiers. Lucien Cousin fait observer à ce propos que « l'enseignement technique qui a connu un développement tardif a été le premier frappé par la crise des années 1980. Son coût de revient est plus élevé que celui de l'enseignement général mais il n'a pas souvent les moyens de fonctionner normalement »¹⁰. Ainsi des élèves qui frappent à la porte de cet ordre d'enseignement sont orientés ailleurs, même s'il sont méritants au regard de leurs résultats scolaires, faute de places.

Dans un tel contexte, les voeux exprimés deviennent dérisoires puisqu'ils sont dépendants des places offertes qui, malheureusement n'évoluent pas en fonction des demandes. Et l'on est obligé d'opérer par des voies de sélection successives des élèves méritants. Toutes choses qui prennent l'allure d'un véritable tri plutôt que d'orientation des élèves.

V- CONCLUSION

L'analyse quantitative issue de cette étude avait pour but de lire et d'interpréter la notion de « Voeu » dans les pratiques d'orientation ; et d'examiner en définitive la place que le « voeu » occupe dans le processus de l'orientation en Côte d'Ivoire. Les résultats obtenus suggèrent deux réflexions majeures.

V-1 : Vœux d'orientation et exigences scolaires

Contrairement à des pratiques en vigueur ailleurs où des dialogues famille-équipe éducative ont lieu avant que les voeux ne deviennent des propositions définitives au cours des conseils de classe, et qui prennent valeur de décisions d'orientation, s'il y a accord, les pratiques d'orientation en Côte d'Ivoire par le biais de la CTO, soumettent les vœux des élèves à des exigences scolaires qui prennent l'allure d'une véritable sélection à cause de l'étroitesse des structures d'accueil.

Aussi, pouvons-nous affirmer que les offres du système scolaire conditionnent plus le respect ou le non respect des voeux des élèves

¹⁰- COUSIN (L.) « Formation professionnelle, les adaptations nécessaires du dispositif », *Diagonales* 27, juillet 1993.

que tout autre critère entrant en jeu dans la prise de décision en orientation.

A priori, un élève dont la moyenne d'orientation se situe dans la fourchette nationale ainsi dégagée, devrait pouvoir bénéficier d'une orientation conforme à ses vœux. Mais tel n'est pas le cas pour tous les élèves « orientables ». La raison objective pouvant expliquer cet état de fait est sans aucun doute le manque de places dans les structures d'accueil. Dans ces conditions, le recours classique aux différences d'âge, au rôle des stéréotypes, aux œux souvent fantaisistes, aux résultats non conformes aux critères des filières demandées, pour justifier le non respect des vœux relève souvent de l'alibi.

Ainsi, la notion de vœux, bien qu'elle exprime la volonté ou l'intérêt réel de l'élève d'embrasser telle ou telle filière d'études parce que correspondant à ses goûts et à ses désirs, est reléguée au second plan dans un système éducatif où les infrastructures susceptibles d'accueillir les élèves font énormément défaut. Dans ces circonstances, les pratiques d'orientation ne sont pas fondées sur le libre arbitre des élèves ; elles s'appuient plutôt sur des sélections rigoureuses pour fournir d'année en année, dans les effectifs fixés, les élèves jugés nécessaires.

V-2 Vœux d'orientation et pratiques dirigistes

Suite logique des réflexions qui précèdent, les pratiques d'orientation en vigueur en Côte d'Ivoire ont un caractère dirigiste à cause des contraintes posées par l'insuffisance quantitative et qualitative des infrastructures scolaires dont le développement n'a toujours pas été à la mesure des besoins en formation engendrés par la poussée démographique. Aussi observe-t-on une demande de formation qui dépasse de loin les possibilités, tant sur le plan des infrastructures que celui des moyens humains et financiers.

Dans ce contexte, loin de s'améliorer, les rapports entre l'offre et la demande de formation s'amenuisent. L'on peut alors interpréter la mise en place d'une CTO comme un moyen pour les responsables de l'Éducation de contrôler rigoureusement l'accessibilité des niveaux supérieurs (filières d'orientation) du système éducatif. Autrement dit, le but de la CTO n'est pas nécessairement de permettre à chaque élève d'intégrer une filière d'études conformes à ses vœux, mais de diriger les plus méritants vers des filières qui correspondent à leurs capacités

intellectuelles et « utile » à la société dans le respect strict des places offertes par le système éducatif. Il faut assurer un développement harmonieux de l'appareil de formation et une répartition des élèves entre les différentes filières qui soit conforme au plan.

De la sorte, la CTO n'a qu'une visée restrictive de l'orientation scolaire (visée méritocratique). Elle ne va pas au-delà de la simple mesure des acquis scolaires qui évolue au gré des injonctions institutionnelles. Dans cette optique, la CTO satisfait plus l'État que les élèves. Elle peut être donc ressentie de manière négative et pénalisante par eux et leurs parents qui la subissent.

Pour nous, l'orientation scolaire bien comprise est celle dont les pratiques cherchent à concilier les contraintes scolaires et économiques avec le libre jeu des « facultés naturelles », intellectuelles et les intérêts de l'élève (futur adulte). Cette orientation doit se situer entre le dirigisme et le libre arbitre. La tâche est d'autant plus ardue que cette orientation met en présence deux types d'intérêts parfois contradictoires qu'il faut satisfaire. Celui de l'élève, des parents, des conseillers d'orientation, des enseignants, et celui de l'institution scolaire.

En effet, d'un côté l'élève et ses parents ont des aspirations souvent stéréotypées ; les conseillers d'orientation voudront que la synthèse de leurs diagnostics menés sur les données collectées à travers des entretiens personnalisés, et leurs actions de guidance soit prise en compte. Les enseignants et chefs d'établissements souhaiteront que l'on accorde une importance réelle à leur avis motivé, explicité à partir d'éléments objectifs en termes de connaissances, de capacités et d'intérêts manifestés par l'élève. D'un autre côté, l'institution scolaire a des contraintes et des exigences marquées par le déterminisme des structures et des filières scolaires.

Face à ces formes d'intérêts souvent sources de « conflits », les pratiques d'orientation devraient tendre vers des actions réfléchies et concertées pour atténuer l'injustice des circonstances. Pour ce faire, le processus devrait être essentiellement interactif dans lequel on peut isoler, entre autres, cinq étapes :

- Un bilan scolaire et personnel dont l'objet sera de déterminer si l'élève, le jeune, a atteint les objectifs du cycle. Le bilan doit être communiqué aux intéressés ;

K. ASKA

- Une demande d'orientation présentée par l'élève et ses parents dans laquelle ils expriment leurs intentions, souhaits et vœux dans le cadre des voies d'orientation et parcours existants ;

- Une proposition d'orientation ou de redoublement formulée par le conseil de classe et communiquée aux intéressés ;

A partir de ce bilan, une décision d'orientation pourra être prise, soit par l'équipe éducative, soit par la CTO. L'élève ou la famille fait connaître par la suite son accord ou son désaccord. Dans le dernier cas, les intéressés pourront saisir une Commission d'appel qui statuera de façon définitive sur le dossier de l'élève.

Pour ce faire, un dispositif d'appui, un réseau de ressources devraient être mis en place en vue d'une « véritable éducation des choix, de guidance et d'information » des élèves et leurs parents sur les modalités de procédure, les voies scolaires et professionnelles offertes par le système scolaire et ses contraintes. Ce n'est par ce biais que l'orientation reste — ou se met davantage — au service de l'élève pour lui donner les possibilités d'adaptation et de choix conséquents¹¹, même à l'intérieur d'un système éducatif aux options peu diversifiées.

Kouadio ASKA

Centre Ivoirien d'Études et de Recherches
en Psychologie Appliquée (CIERPA)
Université Nationale de Côte d'Ivoire

Abstract : The education system gives a great importance to the choice of fields of study by students. However, the choice expressed by the students and their parents are often not taken into consideration during the process of « dispatching » students in different fields of study. The system has been analyzed based on the practice of « dispatching » students at the end of the last year in secondary school, particularly the « dispatching » toward technical and vocational training school. The analysis indicates a gap between the demand for specific fields of study and the available capacity for training in those fields. In the process, the preferences expressed by students become meaningless. That suggests the need for other systems which will eventually reduce the gap.

¹¹ — Lire à ce propos : CHARPENTIER, COLLIN & SCHEURER 1993 ; DESMET & POURTOIS 1993.

Key-words : Choice, vocational guidance, educating in choice, dispatching according to available training field, free choice.

BIBLIOGRAPHIE

- BASTIN (G.), *Bien Choisir sa profession — vers une psychopédagogie de la maturation professionnelle*, Bruxelles, De Boeck , 1992.
- BENEDETTO (P), « Intérêt, maturité vocationnelle et choix des études », *L'Orientation Scolaire et Professionnelle* 1987, 16, n° 3, pp. 193-206.
- CAROFF (A), SIMON (J), *L'orientation des élèves*, La Documentation Française, 1 989.
- CHARPENTIER (J.) *et al.*, *De l'orientation au projet de l'élève*, Paris, CNDP, Hachette, 1993.
- COUSIN (L.), « Formation professionnelle, les adaptations nécessaire du dispositif », *Diagonales*, n° 27, juillet 1993.
- DANVERS (F), *Le conseil en orientation en France de 1914 à nos jours*, Issy-les-Moulineaux, EAP, 1988.
- DELAY (J), *L'entreprise d'orientation au service de la démocratisation*, Cahiers de Pédagogie Moderne, 61, Paris, A. Colin, 1973.
- DESMET (H), POURTOIS (J. P), *Prédire, comprendre la trajectoire scolaire*, Paris, PUF, 1993.
- GFEN, *L'orientation scolaire en question — Pour une autre psychologie de l'éducation*, Paris, E.S.F., 1986.
- GUICHARD (J.), *L'école et les représentations d'avenir des adolescents*, Paris, P.U.F., 1993.
- GUICHARD (J.) *et al.*, *Orientation éducative de la Sixième à la Troisième*, Issy-les-Moulineaux, E.A.P., 1988.
- LARCEBEAU (S), « Intérêts, valeurs et choix professionnels », *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, 1983, 12, pp. 215 -242.
- LÉON (A.), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, Paris, PUF, 1957.

K. ASKA

MIALARET (G.) (Dir), *Vocabulaire de l'éducation*, Paris, PUF, 1979.

NAZÉ (Y.), et al, *Guide du système éducatif*, Paris, Hachette, 1993.

PORLIER (J.-C.), « L'information pour quoi faire ? », *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, 1979, 8, n° 1, pp 45-62.

ROSNAY de (J.), *Le Macroscopie, vers une vision globale*, Paris, Seuil, 1975.

ROMILLY de (J.), *Lettre aux parents sur les choix scolaires*, Paris, De Fallois, 1994.

VIAL (J.), *Les vocations et l'école*, ESF, 1987.

ZIMMERMAN (D.), (sous la direction), *Questions réponses sur l'enseignement technique long*, Paris, ESF, 1980.

ZIMMERMAN (D.), (sous la direction), *Questions réponses sur l'enseignement technique court*, Paris, ESF, 1978

Ministère de l'Éducation Nationale, Côte d'Ivoire :

- 1- Rapport de la Commission Technique d'Orientation en 2nde et d'Affectation en 6e, session 1991.
- 2- Que faire après la troisième ? Abidjan, sous-direction de l'orientation, Juin 1992.
- 3-Rapport de la Commission Technique d'Orientation et d'Affectation en 6e, session 1992.
- 4-Rapport de la Commission Technique d'Orientation et d'Affectation en 6e, session 1993.
- 5-Rapport pour la remobilisation de l'enseignement technique, livre vert 06-94 CRET-SAC, Abidjan, juin 1994.

VŒUX ET PRATIQUES D'ORIENTATION EN CÔTE D'IVOIRE

ANNEXES

Critères spécifiques d'orientation en fin de 1er cycle

1. Orientation vers les filières d'enseignement technique court

Age maximun	BEP Secrétariat 20 ans	BEP Compta. 20 ans	BEP Mécani. 20 ans	BEP Électron. 20 ans
Notes :	BEP Secrétariat	BEP Compta.	BEP Mécani.	BEP Électron.
Classe+BEPC				
Rédaction	20/40	18/40	16/40	16/40
Maths.	16/40	20/40	18/40	18/40
Sc. Physique	--	--	16/40	20/40
Anglais	18/40	18/40	--	18/40

2. Orientation vers les filières d'enseignement technique long

Age maximun	2nde T1 20 ans	2nde T2 20 ans	2nde T3 20 ans	2nde G1 20 ans	2nde G2 20 ans
Notes :	2nde T1	2nde T2	2nde T3	2nde G1	2nde G2
Classe+BEPC					
Rédaction	20/40	20/40	20/40	20/40	20/40
Maths.	24/40	24/40	24/40	16/40	22/40
Sc. Physique	22/40	22/40	22/40	16/40	18/40
Anglais	18/40	18/40	20/40	20/40	20/40
Orthographe	--	--	--	10/20 ⁽¹⁾	--
Sc. Naturelles	--	--	10/20 ⁽¹⁾	--	--

(1) Moyenne annuelle de classe :

Exemple de calcul de la moyenne d'orientation d'un élève

	Rédaction	Maths	Physique	Anglais
Classe : 1er trimestre/20	10,20	09,40	11,50	13,00
Classe : 2nd trimestre/40	26,10	20,25	22,25	26,01
Classe : 3è trimestre/40	19,10	22,20	26,25	26,00
Moyenne annuelle/20	11,08	10,37	12,08	13,02
	+	+	+	+
Note au BEPC/20	10,00	11,16	12,00	13,00
	=	=	=	=
Moyenne ann. + BEPC/40	21,08	21,53	24,08	26,02
Coefficient	* 2	* 2	* 1	* 1
Total avec coefficient	42,16	43,06	24,08	26,02
	(total 1/80)	(total 2/80)	(total 3/40)	(total 4/40)

K. ASKA

Calcul de la moyenne d'orientation :
somme des totaux (total 1 + total 2 + total 3 + total 4) = 135,32/240
Moyenne d'orientation :
somme des totaux/240 divisé par 12 = 11,28/20